



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Comité de coordination des organisations non gouvernementales et par la Young Women's Christian Association, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Le Comité de coordination des organisations non gouvernementales et la Young Women's Christian Association sont des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Nous nous employons à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et de ce fait, nous saluons la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition des femmes dont le thème prioritaire est l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'évaluation par la Commission des progrès réalisés à ce jour devrait et pourrait avoir des conséquences notables sur la volonté politique, le niveau d'ambition et les ressources nécessaires pour placer l'égalité des sexes et les droits de la femme au centre des programmes de développement nationaux, régionaux et internationaux à venir, à la lumière des discussions menées autour du programme qui ressortira de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Le temps a passé depuis 1995 et ce parcours a été jalonné à la fois de résultats positifs et de nombreux obstacles à la réalisation des domaines critiques soulignés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Parmi les résultats positifs, il convient de citer notamment les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, qui appellent à un engagement des États Membres à traiter diverses questions visant notamment à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, à promouvoir la participation des femmes à des postes de décideur, à éliminer la pauvreté et à encourager l'émancipation économique des femmes, à favoriser l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à promouvoir la réalisation des droits civils et politiques, ainsi que l'accès aux services de santé, en particulier aux services et droits en matière de santé procréative.

Nous, le Comité de coordination des organisations non gouvernementales et la Young Women's Christian Association, avons pris des mesures concrètes pour traiter des douze domaines critiques qui appellent des actions, en veillant à ce que les débiteurs de l'obligation rendent compte de la suite donnée aux engagements pris au niveau international et régional, en exerçant des pressions et en plaidant afin que ces engagements se traduisent en actions. D'autres initiatives ont été entreprises, en particulier les suivantes :

- o Contrôler de près le budget national pour analyser les dépenses liées à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;
- o Préconiser un cadre juridique et stratégique tenant compte de la problématique hommes-femmes;
- o Promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions politiques en plaidant en faveur d'actions positives et de systèmes de quotas dans la constitution des partis politiques et dans leur programme électoral, en formant les candidates à des postes politiques et en les soutenant durant leur campagne;
- o Promouvoir l'accès et le maintien des filles à l'école en offrant aux orphelins et enfants vulnérables un soutien scolaire;

- o Créer des espaces sûrs pour les filles, de manière à ce qu'elles acquièrent une autonomie fonctionnelle qui leur permettra de réduire leur vulnérabilité aux cruautés, notamment la violence sexiste et autres violations à leur santé procréative et sexuelle; créer des centres et refuges temporaires où les femmes et les filles peuvent accéder à des services thérapeutiques lorsqu'elles subissent une forme quelconque de violence sexiste;
- o Assurer l'émancipation économique des femmes et des jeunes au moyen de cours de formation à l'esprit d'entreprise et à la gestion commerciale et financière; encourager la mise en place de passerelles et les possibilités commerciales pour les petites et moyennes entreprises; mettre en place un financement social; mettre en place des systèmes d'épargne modeste;
- o Créer des forums participatifs où les femmes et les enfants peuvent s'exprimer sur des sujets qui les concernent;
- o Impliquer les hommes et les garçons en tant qu'agents de changement, ce qui conduirait à l'égalité des sexes et empêcherait la violence à l'égard des femmes et des filles.

En dépit des actions énoncées ci-dessus menées pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, nous remarquons que du côté des gouvernements, il y a un décalage entre la signature des instruments et des conventions internationaux et régionaux, et leur mise en œuvre effective. La majorité des instruments internationaux et régionaux n'ont pas été entièrement transposés dans les lois nationales et, par conséquent, ne peuvent être mis en œuvre pour susciter les changements de politiques nécessaires et, par la suite, améliorer la condition de la femme. Au rang des défis, il y a lieu de mentionner l'incapacité des gouvernements à traiter les causes structurelles de la pauvreté et des inégalités. Ils ne reconnaissent pas ou ne prennent pas en compte les conséquences et l'incidence continue du système mondial actuel, des politiques macroéconomiques et de l'architecture financière - un problème qui a souvent fait échouer la mise en œuvre possible et réelle de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Dans ce contexte, nous espérons qu'à l'occasion de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, lors de l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les participants s'attarderont sur les diverses réalités et divers univers des femmes et des jeunes, en particulier en Afrique où les écarts entre les sexes dans toutes les sphères de la vie sont importants. L'égalité entre les femmes et les hommes est une question de droits de l'homme, une condition de la justice sociale et un préalable nécessaire et fondamental au développement et à la paix. Cependant, elle ne peut être réalisée que si les femmes ont une autonomie sociale et économique et si tous les obstacles à leur participation active dans toutes les sphères de la vie publique et privée sont éliminés grâce à une participation entière et égale à la prise de décisions économiques, sociales, culturelles et politiques.

En réfléchissant au chemin que nous avons parcouru depuis 1995, nous estimons que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing demeurent très pertinents; de ce fait toutes activités de développement dans le monde devraient considérer les dispositions de ces deux documents comme des normes minimales du développement durable. Nous invitons donc instamment la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme à prêter une oreille attentive

aux plaidoyers des défenseurs des droits de la femme concernant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans le but d'améliorer la vie des femmes et des filles à travers le monde.

Nous reconnaissons les efforts consentis pour initier de vastes consultations multipartites visant à élaborer le programme qui ressortira de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Nous espérons que les négociations se poursuivront pour permettre et assurer la pleine participation de la société civile, en particulier des organisations et des mouvements de défense des droits de la femme. En outre, le processus de formulation dudit programme doit établir un cadre de suivi ambitieux avec des systèmes de responsabilisation et des mécanismes de réglementation qui permettent aux personnes de se sentir directement impliqués dans les décisions influant sur leur vie et leur avenir, et de disposer des voies de recours à cet égard.

Enfin, nous tenons à réaffirmer qu'il est important de s'assurer que des recommandations pratiques visant à réaliser l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont incluses dans le document final de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Les discussions menées au cours de cette session devraient non seulement aboutir à la production d'un document final satisfaisant, mais elles devraient en outre se traduire par des actions concrètes accompagnées des ressources adéquates pour faire de ces engagements une réalité. Il faudra du temps, des moyens et du travail pour y parvenir, tout en sachant que des efforts permanents et continus seront nécessaires pour restaurer le tissu social et pour encourager la participation des citoyens, leur éducation et le changement de leur mentalité à l'égard du développement humain.

De plus, nous voulons une garantie qu'il y aura des mécanismes de suivi qui comprendront des objectifs, des cibles et des indicateurs d'évaluation d'impact lors de la formulation du programme qui résultera de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Toutes les interventions devraient être ventilées, suffisantes, pertinentes et opportunes; les progrès en cours concernant l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes devraient être considérés comme un thème important et fondamental pour réaliser les droits de l'homme et l'épanouissement de l'individu. Les gouvernements doivent s'assurer que ces mesures s'appliquent à toutes les parties prenantes.

Nous soulignons le rôle remarquable joué par la délégation zambienne dans les négociations destinées à faire avancer les initiatives nationales visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Nous souhaitons également reconnaître la volonté politique démontrée jusqu'ici dans la mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, même si beaucoup reste à faire. Nous espérons que cette démarche aura des retombées mondiales de sorte à accomplir davantage de progrès vers la reconnaissance des droits de la femme et la réalisation de l'égalité des sexes.